

Adhésion Modification d'adhésion

Prévoyance | CCN Sport - Maintien de salaire

ENTREPRISE

Raison sociale N° Siret N° IDCC N° Code NAF Forme juridique Adresse Code postal Ville Téléphone Télécopie Courriel @ Date de création de l'entreprise Effectif concerné à la date d'adhésion Nature de l'activité Correspondance à adresser à (si différent du siège social)

Réservé à notre organisme

N° ENTREPRISE

N° CONTRAT : CCN509201

Date effet de l'adhésion :

Nom du commercial

POUR FACILITER L'ENREGISTREMENT DE VOTRE ADHÉSION

- 1- Ecrivez en lettres capitales.
- 2- Dated et signez votre contrat d'adhésion.
- 3- Joignez un Kbis datant de moins de 3 mois ou le récépissé de la déclaration à la Préfecture pour une Association.
- 4- Retournez-le à l'adresse indiquée en bas de page.

ADHÉSION

L'entreprise, ci-dessus nommée, représentée par agissant en qualité de , muni(e) de tous les pouvoirs nécessaires⁽¹⁾ déclare souscrire, auprès d'Humanis Prévoyance, au contrat ci-dessus référencé⁽²⁾, en vue de bénéficier du versement d'indemnités couvrant en tout ou partie ses obligations légales ou conventionnelles de maintien de salaire au bénéfice de l'ensemble de son personnel.

CATÉGORIES

- Personnel Non Cadres (salariés ne relevant pas des articles 4 et 4 bis de la CCN du 14 Mars 1947)
 Personnel Cadres (salariés relevant des articles 4 et 4 bis de la CCN du 14 Mars 1947)

GARANTIES

 Garantie Maintien de salaire

Option remboursement des charges patronales : en sus de l'indemnisation prévue au titre de la garantie « maintien de salaire », il est versé à l'Adhérent une indemnité forfaitaire au titre des charges sociales patronales dues sur la prestation précitée.

(1) L'adhésion constituant un engagement contractuel de l'entreprise, la présente demande doit être signée par un représentant légal de l'entreprise ou, à défaut, par une personne dûment habilitée à prendre cet engagement.

(2) Le contrat standard collectif « maintien de salaire » ne peut être souscrit seul. Il vient obligatoirement en complément de l'adhésion au contrat collectif obligatoire du personnel non cadres dont les Conditions Générales sont référencées « CG/HP/PREV CCN SPORT NC 06.2016 » et/ou de l'adhésion au contrat collectif obligatoire du personnel cadres dont les Conditions Générales sont référencées « CG/HP/PREV-CCN SPORT C 06.2016 ».

ENGAGEMENT

Sous réserve de l'acceptation par l'Institution et en tout état de cause à l'issue des vérifications réglementaires incombant aux entreprises d'assurance, le contrat prend effet à la date indiquée au présent contrat d'adhésion par Humanis Prévoyance, et au plus tôt au 1^{er} jour du mois civil suivant l'envoi du présent contrat d'adhésion (cachet de la poste faisant foi) ; un double vous sera retourné après signature par Humanis Prévoyance.

Les garanties et les cotisations figurent en annexe des Conditions Générales. L'entreprise déclare avoir reçu et pris connaissance du présent contrat d'adhésion (le contrat d'adhésion et les Conditions Générales référencées « CG/HP/Maintien de salaire-CCN SPORT-06.2016 »).

ENGAGEMENT (SUITE)

L'Entreprise a-t-elle à la date de signature du présent bulletin, des salariés et/ou anciens salariés en arrêt de travail ⁽²⁾ ou des bénéficiaires de rente éducation en cours de service ?

- NON** : Si cette situation venait à être modifiée avant la date d'effet de l'adhésion, l'Entreprise s'engage à en informer immédiatement notre organisme
- OUI** : Dans ce cas, vous devez obligatoirement remplir le document intitulé « Déclaration de reprise de passif »

(1) L'adhésion constituant un engagement contractuel de l'entreprise, la présente demande doit être signée par un représentant légal de l'entreprise ou, à défaut, par une personne dûment habilitée à prendre cet engagement.

(2) Incapacité Temporaire de Travail, y compris en temps partiel pour raison thérapeutique, ou Invalidité.

Fait à le

L'entreprise
Signature et cachet de l'entreprise

Humanis Prévoyance
Le Directeur

Humanis Prévoyance - Institution de prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du Code de la Sécurité sociale, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n°410 005 110 - Siège social : 29, boulevard Edgar Quinet 75014 Paris. • L'adhésion ne sera effective qu'à l'issue des vérifications réglementaires incombant aux entreprises d'assurance. • L'institution est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09. • Conformément à la réglementation en vigueur, et en particulier au règlement général sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016, les informations que vous nous communiquez sont traitées par l'organisme assureur, responsable de traitement, ou l'organisme gestionnaire par délégation. Ces traitements sont nécessaires aux fins de la passation, la gestion et l'exécution des contrats d'assurance et peuvent également être réalisés aux fins d'opérations relatives à la gestion des clients et à la prospection commerciale. De plus, ces traitements sont mis en œuvre en vue de l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur, y compris la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ainsi que la lutte contre la fraude. Les destinataires de ces données sont, dans le strict cadre des finalités précitées, les personnels habilités du responsable de traitement ou de l'organisme gestionnaire par délégation, ainsi que notamment ses prestataires, sous-traitants éventuels et partenaires, y compris les réassureurs, les coassureurs et s'il y a lieu les intermédiaires d'assurance. En cas de conclusion d'un contrat, vos données sont conservées conformément aux durées de prescriptions légales attachées au contrat d'assurance. En l'absence de conclusion d'un contrat, les données de santé peuvent être conservées pendant une durée maximale de 5 ans à compter de leur collecte à des fins probatoires. S'agissant des autres données et notamment en matière de prospection commerciale, vos données peuvent être conservées 3 ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant de votre part (demande de renseignements ou de documentation, par exemple). Vous trouverez l'ensemble des durées de conservation de vos données sur le site internet du groupe HUMANIS à l'adresse URL suivante : <https://humanis.com/groupe/cnil-en-savoir-plus/>. Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement de vos données personnelles ainsi que limiter ou vous opposer au traitement en écrivant aux services du Délégué à la Protection des Données (DPO) aux coordonnées suivantes : protection-donneespersonnelles@humanis.com ou à Groupe Humanis - cellule Protection des données personnelles - 141, Rue Paul Vaillant-Couturier - 92246 Malakoff cedex. Vous pouvez également demander la portabilité des données que vous avez fournies lorsqu'elles sont nécessaires au contrat ou lorsque votre consentement était requis. Nous pouvons vous demander de nous fournir un justificatif d'identité pour confirmer votre identité avant de répondre à votre demande. Pour en savoir plus, consultez le site internet du groupe HUMANIS à l'adresse URL suivante : <https://humanis.com/groupe/cnil-en-savoir-plus/>. En tout état de cause, il vous est possible de saisir directement la CNIL à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenay - TSA 80715 - 75334 Paris cedex 07.

NOS COORDONNÉES

Humanis Prévoyance - TSA 77374 - 34186 Montpellier cedex 4 - Tél. 09 77 400 640
APPEL NON SURTAXÉ